

Aujourd'hui trente-un mai mil huit cent soixante neuf, nous Maire de la commune de Combiers canton de Lavallette département de la Charente nous étant rendu au bourg de Combiers, en la Salle de la mairie, à l'effet de présider le conseil municipal de cette dite commune; lequel a été convoqué par nous par lettres verbales et remis à domicile dans les délais prescrits par la loi, annonçant que la réunion qui devait avoir lieu aujourd'hui à une heure après midi était destinée aux travaux de la deuxième session ordinaire de la présente année, et notamment pour vérifier et examiner les comptes de la commune.

Étant arrivé à l'heure indiquée en la Salle de la mairie, et après avoir attendu jusqu'à deux heures du soir, il ne s'est présenté que Messieurs Nauge François, adjoint municipal, Badaille Pierre et Chovert Jean, membres du conseil municipal. Ce nombre étant insuffisant pour délibérer, nous avons levé la séance et dressé le présent procès verbal le jour, mois et an sus dits.

Le Maire de Combiers.

P. Dufrange